

BÉNÉFICES PAYÉS

Depuis la fondation de la société, le 28 décembre 1876 jusqu'au 1er février 1890.

| | |
|--|-------------|
| Aux malades..... | \$10,633 22 |
| Aux ayants droit de 27 membres dé-cédés..... | 18,708 00 |
| Total..... | \$29,340 22 |

MOUVEMENT DES MEMBRES

| | |
|---|-------|
| Nombre de membres actifs au 1er septembre 1889..... | 2,620 |
| Admis durant les 5 mois derniers..... | 730 |
| Soit un total de..... | 3,350 |
| Sur ce nombre ont été rayés..... | 20 |
| “ sont décédés..... | 8 28 |
| Nombre actuel des membres actifs.. | 3,322 |
| Représentant des risques au montant de \$3,322,000. | |

915 nouvelles applications ont été enregistrées pendant les cinq derniers mois.

Au 1er février, nous avons 51 malades retirant des bénéfices de \$4.00 par semaine.

Vu et certifié correct.

O. DUFRESNE,
A. FLEURY,
L. G. G. BÉLIVEAU, } *Censeurs.*

J. LAMARCHE,
Président général.

H. HURTUBISE,
Sec.-Trés. général.

La "C. M. B. A."

A la convention tenue au commencement de ce mois, à Montréal, les délégués de la *Catholic Mutual Benefit Association* ont élu comme Grand Président de cette distinguée et fraternelle société M. John A. MacCabe, principal de l'École normale, à Ottawa. Le choix ne pouvait être plus heureux, et nous nous en réjouissons. Le champ est sans limites pour l'action de la bienfaisance catholique, et nous saluons en M. MacCabe *the right man in the right place*, l'homme apte à donner un vigoureux essor aux progrès d'une association si bien faite pour assurer la tranquillité des familles, pour encourager l'épargne et le travail, pour stimuler la bonne conduite

rables à notre développement, d'ouvrir de nouveaux champs à notre organisation, de fortifier nos frères dans l'accomplissement de leurs devoirs envers l'Association, d'éloigner tout ce qui pourrait amener des frictions ou même des divisions entre nos Branches ou entre les Membres et leurs officiers et Commissaires.

Aussitôt que j'aurai donné à cette question toute l'étude que la prudence et la gravité requièrent, j'exercerai le privilège de ma charge en nommant des Députés de District et des organes officiels. Les députés, je l'espère, se feront généreusement les chefs de nos Frères dans leurs districts respectifs et maintiendront efficacement l'harmonie entre les différentes Branches. Le succès de notre association dépend d'eux en grande partie.

Je désire aussi rendre ici hommage à l'activité, à la prudence et au zèle dont vos représentants ont fait preuve dans notre dernier Grand Conseil ; vous aurez, en temps opportun, les comptes-rendus de la Convention entre vos mains, et chacun de vous pourra voir par lui-même et étudier le travail qui y a été fait.

Pour moi, je puis dire que les intérêts, le développement et la prospérité de l'Association, seront l'objet de tous mes soins et de ma constante sollicitude. J'ai pour me guider, l'exemple et les avis de notre dernier Grand Président : c'est à son tact et à son énergie que l'association doit tous les progrès qu'elle a faits durant les quatre dernières années ; j'ai aussi l'inappréciable assistance de notre greffier général Brown ; sa connaissance approfondie de toutes les affaires de l'association et les ressources dont il a fait preuve dans les questions nombreuses, variées et difficiles, qui se présentent de temps à autre, sont pour moi une garantie de succès, surtout quand je puis y ajouter la sympathie et le concours des autres officiers que vos représentants m'ont donnés comme aides et conseillers.

Frères, si vous désirez vous mettre en communication directe avec moi, ce sera toujours avec plaisir que je recevrai vos lettres, à l'adresse donnée ci-dessous. La plus petite suggestion ou demande de la part d'un frère sera cordialement accueillie et recevra de moi la plus sérieuse considération.

Frères, ce que je viens de dire suffira pour le présent. Veuillez recevoir, tous et chacun de vous, mes vœux les plus sincères pour la

moins de 18 ans ni de plus de 45 ans, et l'on doit avoir donné les témoignages requis d'un catholique pratiquant. Surtout, sont exclus les gens appartenant à des sociétés condamnées par l'Eglise catholique.

L'ivresse portée jusqu'à la triple récidive est une cause d'expulsion. Il en est de même de la conduite scandaleuse et de l'insubordination. Ne pas accomplir le devoir pascal est aussi un motif rigoureux d'expulsion.

Chose qui peut paraître étrange, l'ordre des Forestiers catholiques a des opérations, des rites et des mots de passe secrets. La section 3 de l'article XIII de la Constitution des Cours subordonnées dit : — " Tout membre qui donnera connaissance des affaires ou dévoilera aucun des secrets de l'Ordre, sera passible de suspension ou d'expulsion, suivant le vote de la Cour. Toutes choses appartenant à l'Ordre, la manière d'être admis dans une Cour, sont tous des secrets à être tenus inviolables. "

Cependant cet article n'excuse personne de décrier un Ordre qui a reçu les bénédictions de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, qui reçoit les encouragements les plus chaleureux de la part de plusieurs membres du clergé catholique, dont la Haute-Cour a pour chapelain l'évêque catholique de Chicago, dont chaque Cour subordonnée est sous la surveillance d'un prêtre catholique qui a libre accès à toutes les réunions et préside aux exercices religieux de la Cour. Il y a plus : un article spécial de la Constitution déclare que tous les membres du clergé catholique ont droit d'entrée dans toutes les réunions, qu'ils soient ou qu'ils ne soient pas membres de l'Ordre.

Cette obligation du secret, qui lie les Forestiers, ne doit éveiller aucune alarme puisque les actes des Cours se passent sous l'œil des gardiens autorisés de la foi et de la morale, des protecteurs attitrés de la justice et de la paix sociales. Elle ne fait donc que garantir l'exercice de la charité chrétienne à laquelle les Forestiers sont tenus en leur interdisant de faire connaître au dehors les motifs qui ont entraîné le refus d'admission de certains aspirants, ou qui ont engagé les Forestiers à expulser quelqu'un de leurs rangs, et en leur imposant le silence sur d'autres faits auxquels la curiosité publique, si encline aux injustes interprétations, prêterait une signification plus ou moins mensongère. L'envie de tout connaître des affaires d'autrui est le mal de notre époque : c'est un devoir de...

qui eussent fait sourire Emile Augier, cet homme de foi et de bonne foi.

Il n'y a pas de fin de siècle. Les siècles sont co-héritiers, comme les nations, et lèguent à l'avenir leurs œuvres et leurs découvertes. Lorsqu'un siècle finit, un autre recommence et l'humanité continue. Et ce siècle même, qui est le nôtre, on peut le juger maintenant, quoiqu'il ne soit pas achevé et qu'il nous garde peut-être bien des surprises, des labours, des épreuves ou — pourquoi non ? — des triomphes. *Le grand siècle, Messieurs !* disait Michelet dans une de ses leçons, et il s'interrompait pour ajouter : " Je parle du dix-huitième. . . " Et qui sait si quelqu'un n'appellera pas, un jour, *le grand siècle*, ce siècle que vous allez voir finir. . . .

. . . Jeunes gens, puisque les siècles lèguent leurs travaux à ceux qui les suivent, faites-nous donc, afin de donner à ces mots une signification nouvelle, faites-nous une belle fin de siècle. Vous avez dix ans devant vous. Dix années avant que se lève la première aurore de l'an 1900. En dix ans, on fait et défait bien des choses en France. Dix ans d'efforts peuvent changer la face d'un monde. Les poètes, les savants, les Berthelot, les Pasteur vous ont donné la marche à suivre. Maintenant, pour beaucoup d'entre vous, les devoirs finissent ; le devoir commence. Hâtez-vous. " *La jeunesse*, dit le poète du *Soir des rois*, est une étoffe qui ne peut durer. "

Il arrive pour l'homme un âge où ce qu'il avait de meilleur en lui, l'espérance, gît au fond de son passé. Pour vous, jeunes gens, vous en êtes au contraire à l'heure où l'on marche en avant, le regard hardiment tourné vers cette terre inconnue qui a englouti pour nous tant d'amitiés, dévoré tant de souvenirs, mais qui est encore à vos yeux la terre promise, une terre au delà de laquelle est, non pas le désert, mais la mer libre où nos espoirs et vos rêves déploient leurs voiles ou leurs ailes.

Par quoi peux-tu jurer aujourd'hui ? demande encore la reine Elisabeth, dans le *Richard III* de Shakespeare. Et la réponse de Richard est celle-ci : *Par l'avenir !* Eh ! bien, jeunes gens, jurez aussi, par l'avenir, que vous serez dévoués et fidèles à ces grands mots qui font les grandes choses : " A la science, au devoir, à la famille, à la patrie ! " Et que le vingtième siècle qui naîtra prenne pour modèles les